

OATH OF FIDELITY AND SECRECY

SERMENT DE FIDÉLITÉ ET DE DISCRÉTION

Protected when completed
Protégé une fois rempli

I, _____
do solemnly swear that I will faithfully, truly and to the best of my judgment, skill and ability, execute and perform the duties required of me as an employee of the Canada Mortgage and Housing Corporation and which properly relate to any office or position in the said Corporation held by me.

I further solemnly swear that I will not communicate or allow to be communicated to any person not legally entitled thereto any information relating to the affairs of the Corporation, nor will I allow any such person to inspect or have access to any books or documents belonging to or in the possession of the Corporation and relating to the business of the Corporation.

Je, _____
fais solennellement serment de m'acquitter fidèlement et de mon mieux, selon ma compétence et mes aptitudes, des tâches qui me seront attribuées en tant qu'employé(e) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et qui se rapporteront particulièrement aux fonctions ou au poste que je détiens à ladite Société.

Je déclare de plus sous serment que je ne transmettrai ni ne permettrai que l'on transmette à quiconque n'y étant pas légitimement autorisé, aucun renseignement qui a trait aux affaires de la Société, et que je ne permettrai pas non plus à quiconque d'examiner ni de consulter les livres ou documents appartenant à la Société ou détenus par elle et se rapportant aux affaires de ladite Société.

Employee

Employé(e)

Sworn to at the
Assermenté(e), en

of
de

(City, Town, Etc.)
(Cité, ville, etc.)

in the
dans

of
de

(County, Province)
(Comté, province)

this
ce

day of
jour de

Before me,
En ma présence,

A Commissioner for taking Affidavits.
Fonctionnaire ayant qualité pour recevoir
les déclarations sous serment.

60042 17-01-06 CMH/SCH PSE 909

Canada Mortgage and Housing Corporation is subject to the *Privacy Act*. Individuals have a right of access to CMHC-controlled information about themselves. / La Société canadienne d'hypothèques et de logement est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Tout individu a droit d'accès aux renseignements que détient la SCHL à son sujet.

Canada

